



## Licenciement reclassé faute et dommage et intérêts

Par **Lilidu244**, le **22/06/2017** à **16:41**

Bonjour,

Je travail dans le commerce ( dans un magasin ).  
Je suis assistante manager ( second du magasin)

En ce moment le magasin est en periode de grosse promotion ( grosse attente au niveau CA )

malheureusement pour moi 2 jours apres le lancement, je me suis pris le bec avec ma directrice cela est parti tres loin jusqu'ou j'ai refusé d'exercer mes fonctions. ( j'ai ete idiote c'est une betise )

Ma directrice m'a renvoyé chez moi je suis mis à pied et je risque d'être licencié.

J'ai lu que l'insubordination ( refus d'exercer ses fonctions ) est un motif de licenciement pour faute grave peu t-il être reclassé en faute lourde si mon employeur estime que j'ai mis en péril les performances du point de vente ?

Désolé si cela peu paraître idiot mais je ne mis connait pas du tout en droit .

merci pour vos réponses

Par **morobar**, le **22/06/2017** à **17:14**

Bjr,

C'est peu probable et en outre une telle requalification n'apporte rien à l'entreprise.

Ce qui caractérise la faute lourde est l'intention de nuire à l'entreprise.